

## Fessenheim : le prédémantèlement de la centrale avance conformément au programme fixé

**Avec le retrait du combustible usé, le prédémantèlement de la centrale nucléaire de Fessenheim franchit une étape importante. EDF poursuit les travaux afin de pouvoir démanteler les réacteurs à partir de 2026. L'avenir du site reste incertain.**



© altix5

La centrale de Fessenheim ne referme plus de combustible nucléaire usé depuis la fin du mois d'août.

EDF est « *en ligne sur [son] programme* » de prédémantèlement de la centrale nucléaire de Fessenheim (Haut-Rhin), explique l'entreprise. Depuis fin août, il n'y a plus de combustible nucléaire usé sur le site. Il s'agit d'un jalon important en vue du démantèlement des deux réacteurs de 900 mégawatts (MW), définitivement arrêtés en février et juin 2020. L'occasion de faire le point sur les travaux réalisés, ceux à venir et les

perspectives pour l'avenir du site.

## Suppression d'un risque important

Après l'arrêt des réacteurs, la centrale est entrée dans une phase de préparation au démantèlement. Fin août, la direction du site a annoncé que tous les combustibles usés ont été convoyés à La Hague (Manche). Selon EDF, ce transfert marque « *une étape importante* », puisque 99,9 % de la radioactivité présente sur place au moment de l'arrêt des réacteurs ont été sortis.

Plusieurs dizaines de composants servant à la production d'électricité, tels que les rotors des turbines, ont été retirés de l'installation

EDF

L'évacuation des assemblages de combustibles usés a été opérée en un peu plus de deux ans, au rythme d'un convoi toutes les trois semaines. EDF a réalisé cette tâche plus rapidement que prévu, puisqu'elle était autorisée à le faire en trois ans. « *EDF a bien travaillé* », admet André Hatz, président de Stop Fessenheim.

Quant à savoir si l'opération a bien permis d'évacuer la quasi-totalité de la radioactivité, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) ne peut le confirmer. « *Une source majeure du risque n'est plus présente sur le site* », confirme toutefois Vincent Blanchard, adjoint de la cheffe de la division de Strasbourg de l'ASN.

## Plusieurs opérations préparatoires

Au-delà, EDF explique que son programme de prédémantèlement se déroule comme annoncé. Sur le plan technique, « *plusieurs dizaines de composants servant à la production d'électricité, tels que les rotors des turbines, ont été retirés de l'installation* ». Certains seront employés comme pièces de rechange dans le parc en exploitation.

De même, les parties supérieures des anciens générateurs de vapeur ont été expédiées vers l'installation de valorisation Cyclife, en Suède. Cette filiale d'EDF est spécialisée dans la décontamination et la fusion d'éléments métalliques en vue de leur « libération » (les lingots produits perdent le statut de déchets radioactifs).

Une troisième série d'opérations préparatoires a été entreprise afin

d'organiser la décontamination du circuit primaire situé dans le bâtiment du réacteur. « *Le procédé sera mis en œuvre d'ici à la fin de l'année* », précise EDF. Objectif : réduire la radioactivité pour « *optimiser les conditions de travail radiologiques durant le démantèlement* ». De la même manière, EDF affine sa connaissance de l'installation en effectuant des prélèvements, explique l'ASN. Il s'agit là de mieux connaître les zones présentant des contaminations résiduelles.

## **La gestion de certains déchets contestée**

Restent des déchets d'exploitation « *encore présents sur le site [et] en cours d'évacuation* ». Sur ce sujet, le devenir de l'eau borée des piscines d'entreposage des combustibles usés inquiète les associations environnementales. Cette eau, qui a refroidi les combustibles usés, est à la fois polluée par le bore et radioactive. André Hatz explique qu'il craint qu'elle ne soit rejetée dans le Rhin. De son côté, l'ASN explique qu'environ les deux tiers seront traités dans le Centre nucléaire de traitement et de conditionnement (Centraco), un site de gestion de déchets nucléaires basé à Marcoule (Gard). Le tiers restant sera rejeté dans le Rhin, conformément aux autorisations réglementaires applicables.

La prochaine grande étape sera l'obtention du décret autorisant le démantèlement de deux réacteurs. EDF a transmis, le 3 décembre 2020, le dossier de démantèlement à l'ASN. L'autorité et l'entreprise expliquent que l'instruction se poursuit. EDF précise qu'elle compte pouvoir engager, d'ici à fin 2023 ou début 2024, l'enquête publique. L'objectif est d'obtenir l'autorisation en 2026, pour lancer des travaux qui dureront quinze ans.

Là aussi, certains déchets pourraient poser un problème, à l'image de gravats qu'EDF compte employer pour combler des vides dans les fondations des réacteurs. En effet, la partie la plus profonde de ces fondations devrait rester en place, explique André Hatz, qui « *récuse le fait qu'EDF fasse un démantèlement low-cost* ». Les écologistes craignent notamment que la radioactivité résiduelle ne se diffuse dans la nappe phréatique, en contact direct avec ces éléments en béton qui s'y déliteront au fil du temps.

## **EDF souhaite implanter une fonderie**

Enfin, reste à décider de l'avenir du site. EDF et Orano envisagent d'y implanter un « *technocentre* » destiné à trier et fondre en lingots des ferrailles très faiblement radioactives. Deux gisements, totalisant plus de

200 000 tonnes d'acier, ont été identifiés : des métaux issus du démantèlement de l'usine d'enrichissement Georges-Besse, à Tricastin (Drôme), et les générateurs de vapeur des centrales nucléaires.

Une étape a été franchie en février 2022, avec la publication de la réglementation autorisant la valorisation des déchets radioactifs métalliques de très faible activité (TFA). Mais, pour l'instant, le calendrier demeure très flou. Le technocentre est bien évoqué dans le projet de territoire élaboré par les pouvoirs publics et les collectivités. Mais le document, signé en février 2019, stipule explicitement que « *le projet de technocentre ne fait pas l'objet d'un accord* ». Aujourd'hui, EDF se contente d'indiquer que « *les études se poursuivent* » et que « *l'implantation privilégiée* » est Fessenheim.

## Des doutes sur l'attrait d'ÉcoRhéna

Mais les associations environnementales s'y opposent et estiment que l'affaire est entendue. « *Le technocentre ne verra pas le jour en Alsace* », assure André Hatz. Il juge que plusieurs éléments sont défavorables au projet. Tout d'abord, l'Allemagne « *refuse catégoriquement* » l'implantation du site à proximité de sa frontière et, tout aussi catégoriquement, d'y recourir pour traiter ses aciers TFA. Déjà, 48 organisations alsaciennes et badoises ont signé et transmis au préfet du Haut-Rhin la « Déclaration de Fessenheim » par laquelle elles s'opposent à cette installation. De la même manière, les riverains s'inquiètent des troubles causés par les convois exceptionnels qui transfèreront les déchets depuis la zone logistique d'ÉcoRhéna (en bordure du grand canal d'Alsace) vers le technocentre.

Enfin, il semblerait que le projet ÉcoRhéna, censé attirer des filières d'excellence et d'innovation, pâtit de la présence d'une plateforme de déchargement de gros équipements nucléaires usagés classés comme des déchets TFA. Pour ces raisons, « *l'implantation du technocentre à Fessenheim tient de la méthode Coué* », estime André Hatz.

Article publié le 16 septembre 2022



**Philippe Collet**, journaliste  
Rédacteur spécialisé

---

Actu-Environnement

© 2003 - 2022 COGITERA - ISSN N°2107-6677

Actu-Environnement adhère au Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC).